

en meilleure posture pour s'organiser en vue de la reprise de ses activités de temps de paix dans la mesure que le permettait le progrès de la guerre dans le Pacifique. Ces changements n'auront pas beaucoup d'effet sur les revenus courants, puisqu'ils consistent surtout en la suppression de taxes destinées à restreindre la production et la consommation d'articles pour les civils plutôt qu'à prélever des fonds, mais on s'attend qu'ils soient d'un grand secours à l'industrie dans l'établissement du programme de la production future. Du 23 avril au 12 mai 1945, 3,178,275 personnes ont souscrit \$1,568,927,350 au huitième emprunt de la Victoire; l'objectif était de \$1,350,000,000.

Contrôle du change en temps de guerre.—Les restrictions sur l'usage du change ont continué sans changement important au regard de la situation décrite aux pp. xxxiv et xxxv de l'Annuaire de 1942, mais quelques nouveaux adoucissements ont été possibles. Les règlements sur les voyages ont de nouveau été rendus moins rigoureux, de sorte qu'on peut se procurer des fonds pour presque tous les voyages ordinaires; les prohibitions ou les restrictions imposées sur les importations en vertu de la loi sur la conservation des changes en temps de guerre ont été enlevées.

Ministère des Munitions et Approvisionnements.—Un exposé de l'établissement et des fonctions administratives du Ministère des Munitions et Approvisionnements paraît au chapitre des Administrations Diverses de l'Annuaire de 1942 aux pp. 958-959.

Le Ministère a été organisé dans un but de centralisation des achats pour le compte des forces armées, sauf en ce qui concerne certaines constructions et facilités semblables dont les contrats sont adjugés directement par les autres ministères, tels que les Ministères des Transports, de la Défense Nationale et des Travaux Publics. Le Ministre est autorisé à examiner, mobiliser et conserver les ressources du Canada à l'effet de fournir des munitions et des approvisionnements.

Le Ministère effectue tous les achats essentiels pour le compte des forces armées, aussi bien que pour le compte du Programme d'Entraînement Aérien du Commonwealth Britannique, la Mission technique du Royaume-Uni, la Mission technique de l'Amirauté Britannique et les gouvernements des nations alliées. Par l'intermédiaire des régisseurs* du charbon, du caoutchouc, des avions, des huiles, du bois d'œuvre, de l'acier, des machines-outils, de l'énergie, des métaux, des véhicules-moteur, des réparations de navires, d'assistance à la construction, de la circulation et des produits chimiques, il a exercé une surveillance complète sur certaines industries. Les régisseurs sont constitués en une Commission de contrôle des industries en temps de guerre, qui agit en qualité d'agence consultative et se tient en relation directe avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre en ce qui concerne la coordination des ordonnances relatives aux diverses industries.

La nécessité d'augmenter au Canada les facilités industrielles existantes et d'en créer de nouvelles pour fins de production de guerre a déterminé un vaste programme d'assistance à l'industrie sous forme de capitaux par le Gouvernement du Canada. Des usines ont été construites et des machines-outils achetées à même les fonds de l'Etat; mais, dans la plupart des cas, l'exploitation en a été laissée à l'initiative privée subordonnée à certaines conditions et sujette à la surveillance du Ministère qui en reste le propriétaire. En outre, le Gouvernement a organisé des compagnies d'Etat pour la fabrication des armes portatives, des instruments de précision, du caoutchouc synthétique, des navires et autres approvisionnements de guerre, aussi bien que pour s'occuper des achats et assurer la surveillance.

* Ces régies sont étudiées en détail dans les divers chapitres de ce volume; voir les différentes sections sous "Régie" et "Contrôles" à l'Index.